

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	<b>No SD</b> SD-2024-5507												
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver l'avenant à l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et le Club de curling Laval-sur-le-Lac au montant de 2 069,55 \$ pour les années 2024 à 2026													
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 17-Laval-les-Îles														
<p><b>Demande d'achat :</b> Oui  <b>CT requis :</b> Oui  <b>Montant :</b> 2 069,55 \$  <b>Année du budget :</b> 2024  <b>Provenance du financement :</b> 60304-7111-00-114190</p> <p><b>Unité administrative concernée</b>          Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p>														
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-04-05</td> <td>CM-20220405-334</td> <td>APPROBATION - PRÊT À USAGE ET ENTENTE DE SERVICES - CLUB DE CURLING LAVAL-SUR-LE-LAC</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u>          Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne          APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le prêt à usage et l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et le Club de curling Laval-sur-le-Lac, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, concernant l'immeuble désigné comme étant le lot 1 083 306 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé situé au 10, rue les Pins, pour une contrepartie totale de 68 985 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-449)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-03-02</td> <td>CE-20220302-702</td> <td>RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - PRÊT À USAGE ET ENTENTE DE SERVICES - CLUB DE CURLING LAVAL-SUR-LE-LAC</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u>          RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver le prêt à usage et l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et le Club de curling Laval-sur-le-Lac, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, concernant l'immeuble désigné comme étant le lot 1 083 306 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé situé au 10, rue les Pins, pour une contrepartie totale de 68 985 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(CT:1688397)          (SD-2022-449)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-04-05	CM-20220405-334	APPROBATION - PRÊT À USAGE ET ENTENTE DE SERVICES - CLUB DE CURLING LAVAL-SUR-LE-LAC	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-03-02	CE-20220302-702	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - PRÊT À USAGE ET ENTENTE DE SERVICES - CLUB DE CURLING LAVAL-SUR-LE-LAC
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-04-05	CM-20220405-334	APPROBATION - PRÊT À USAGE ET ENTENTE DE SERVICES - CLUB DE CURLING LAVAL-SUR-LE-LAC												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-03-02	CE-20220302-702	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - PRÊT À USAGE ET ENTENTE DE SERVICES - CLUB DE CURLING LAVAL-SUR-LE-LAC												

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	<b>No SD</b> SD-2024-5507
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>La Ville est propriétaire d'un immeuble situé au 10, rue les Pins, à Laval (l'« Immeuble »);</p> <p>En vertu d'un prêt à usage intervenu le 17 mai 2022, la Ville prête l'Immeuble à l'Organisme, en appui à sa mission de promouvoir et de développer le sport du curling dans un environnement de qualité (le « Prêt à usage »);</p> <p>En concomitance au Prêt à usage, la Ville et l'Organisme ont également conclu, en date du 17 mai 2022, une entente de services d'une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 (l'« Entente »);</p> <p>Dans l'Entente, la Ville a confié à l'Organisme la responsabilité d'effectuer une partie de l'entretien de l'Immeuble, moyennant le paiement à l'Organisme d'une somme annuelle de 12 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour toute la durée de l'Entente;</p> <p>Dans le but de permettre à l'Organisme de faire face à l'augmentation des coûts d'opérations, à la hausse de la rémunération de la main-d'oeuvre spécialisée et de maintenir la qualité des services offerts aux citoyennes et citoyens, la Ville souhaite revoir à la hausse la contrepartie monétaire octroyée à l'Organisme en vertu de l'Entente (l'« Avenant »);</p>		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes requises au budget de fonctionnement 2024.</p> <p>L'augmentation monétaire de l'entente</p> <p>2024: 2069, 55 \$ (taxes incluses)          2025: 2069, 55 \$ (taxes incluses)          2026: 2069, 55 \$ (taxes incluses)</p> <p>Annotation(s) : Nature de la dépense et montants disponibles aux budgets 2024 et 2025</p>		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> Ne s'applique pas		
<b>CADRE NORMATIF</b> <p>En vertu du paragraphe 2.3 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), cet Avenant n'est pas soumis aux règles d'appel d'offres;</p>		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b> <p>recommander au conseil municipal d'approuver l'avenant à l'entente de services entre la Ville de Laval et le Club de curling Laval-sur-le-Lac au montant de 2069, 55 \$ (taxes incluses) pour les années 2024 à 2026;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	<b>No SD</b> SD-2024-5507
<b>CERTIFICATION</b>		
Numérotation des finances : 1825218    Coût estimé affectant l'année en cours : <b>1 889,77 \$</b> CM requis :Oui		
<b>Annotation(s)</b>		
Répartition de la dépense nette par année:		
2024	1 889.77 \$	
2025	1 889.77 \$	
2026	1 889.77\$	
		-----
Total	5 669.31 \$	
=====		
<b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b>		
	JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743) _____ Trésorier	2024-11-22 _____ AN - MS - JR